

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 16 AVRIL 2012

Procès-verbal de la trois cent cinquante-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 6 février 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles		X
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique		X
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :</u>		
LATULIPPE, Simon Coordonnateur et attaché d'administration – Décanat des études	X	
ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X (départ à 19 h 45)	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

La présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 45.

Elle avise les membres que la réunion du 5 mars, qui devait à l'origine se tenir au campus de Saint-Jérôme, aura finalement lieu à Gatineau. Il est envisagé de tenir la séance du 11 juin 2012 au campus de Saint-Jérôme. Par ailleurs, la visite du laboratoire de cyberpsychologie pour les membres du conseil se tiendra possiblement le 5 mars mais fera l'objet d'une confirmation du secrétaire général, après les vérifications d'usage concernant la disponibilité du responsable, le professeur Stéphane Bouchard.

1.- **Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbaux de la trois cent cinquante-cinquième réunion (12 décembre 2011) et trois cent cinquante-sixième réunion (spéciale) (5 janvier 2012)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions de la trois cent cinquante et unième (14 novembre 2011) réunion du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Audition – recommandation d'exclusion d'un étudiant du comité de discipline en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (à huis clos) (confidentiel)
 - 4.2 Information de la présidente
 - 4.3 Information du recteur
 - 4.4 Hausse des frais de scolarité
 - 4.5 Entérinement du choix des récipiendaires — distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2012 (à huis clos) (confidentiel)
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre
 - 5.2 Engagement et affectation d'une personne au poste de registraire
 - 5.3 Adjudication du contrat de fourniture – installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition
- 6.- Nomination
 - 6.1 Nomination d'un membre au comité exécutif
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
 - 8.1 Répartition du nombre de diplômes décernés par l'Université du Québec

- 8.2 Argumentaire 2011-2012 « *Ensemble, bloquons la hausse* » de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
- 8.3 Contrat de performance de l'Université du Québec à Hull
- 8.4 Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le financement accordé à l'UQO
- 9.- Relations de travail
 - 9.1 Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais
- 10.- Prochaine réunion
- 11.- Clôture de la séance
- 2.- **Procès-verbaux de la trois cent cinquante-cinquième réunion (12 décembre 2011) et de la trois cent cinquante-sixième réunion (spéciale) (5 janvier 2012)**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion, et ce, sans modification.

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-sixième réunion (spéciale), et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne les procès-verbaux des trois cent cinquante-cinquième et trois cent cinquante-sixième réunions, les suites régulières ont été données et plus précisément :

Concernant le procès-verbal de la trois cent cinquante-cinquième réunion :

Point 2.2 (p. CA-6) Politique linguistique : À la suite d'interrogations soulevées par un membre en regard des actions mises en œuvre en lien avec la Politique linguistique de l'Université afin de promouvoir l'usage du français, le secrétaire général dresse le bilan des réalisations effectives, notamment :

- Des ateliers de perfectionnement en français offerts par le Service des ressources humaines et le Décanat de la formation continue et des partenariats (DFCP);
- Un budget (3 000 \$) de perfectionnement alloué aux personnes chargées de cours;
- Des cours de français langue seconde offerts au grand public par le DFCP;
- Des ateliers de mise à niveau en grammaire française et du monitorat en français écrit offerts aux étudiants par le CAFEM, le Centre d'aide en français et en mathématiques;
- Un examen de français du Bureau du registraire et des services aux étudiants soumis aux étudiants afin de s'assurer qu'ils satisfont aux exigences de la maîtrise du français;
- Un examen de français (le test SEL) du Service des ressources humaines est soumis aux employés nouvellement engagés afin de s'assurer qu'ils satisfont aux exigences de la maîtrise du français.

Ces informations seront ajoutées au *Rapport annuel 2010-2011 – Politique linguistique* qui a déjà été produit, déposé et commenté auprès du conseil, lors de la séance du 14 novembre 2011.

Point 2.2 (p. CA-6) Loi 100 : Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'il a reçu la confirmation écrite attestant que l'UQO satisfait aux exigences de la Loi 100.

Point 5.3 (p. CA-19) Répartition des postes de professeurs : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que trois professeurs se sont prévalus de leur droit de mutation. Deux d'entre eux ont quitté le campus de Saint-Jérôme pour celui de Gatineau, alors que le troisième a quitté le campus de Gatineau pour celui de Saint-Jérôme. Il souligne que plus de vingt-cinq (25) postes de professeurs sont présentement vacants et font l'objet d'un affichage.

Point 6.4 (p. CA-9) Adoption du budget révisé : un membre demande à connaître les paramètres budgétaires utilisés pour l'attribution des enveloppes associées au financement des auxiliaires d'enseignement. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que cette question a déjà été soulevée auprès du comité exécutif et que la question spécifique des fonds alloués au Département d'informatique et d'ingénierie fait l'objet d'un traitement spécifique.

Point 8 (p. CA-23) Bilan du document *Horizon 2012* : Le recteur avise les membres que l'exercice qui consiste à dresser le bilan des réalisations du document *Horizon 2012* adopté en 2003 pourra éventuellement être complété, tout en faisant état de l'intérêt limité et des difficultés inhérentes à un tel exercice dans la mesure où l'Université s'est dotée depuis d'une planification stratégique qui comporte une mise à jour très substantielle du plan de développement des programmes, en l'occurrence *Horizon 2014*.

Concernant le procès-verbal de la trois cent cinquante-sixième réunion :

À la question d'un membre qui souhaite connaître les raisons de la tenue de cette réunion spéciale, le recteur explique qu'il s'agissait d'une séance qui portait sur l'application d'une mesure disciplinaire à un professeur. Le secrétaire général ajoute que l'article 37.2 de la *Loi sur l'Université du Québec* est applicable à tout dossier touchant aux relations de travail, et non seulement aux dossiers abordant les négociations des conventions collectives, et ce, dans le but d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le même membre formule des doutes quant à la légitimité de l'explication communiquée par le secrétaire général et demande à ce que son désaccord avec cette interprétation soit noté au procès-verbal.

3.- Entérinement des décisions de la trois cent cinquante et unième (14 novembre 2011) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent cinquante et unième (14 novembre 2011) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Audition – recommandation d'exclusion d'un étudiant du comité de discipline en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude (à huis clos) (confidentiel)

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Délisle, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos pour le traitement de ce point, en autorisant les observateurs à demeurer dans la salle.

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée du huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5401 (confidentielle) concernant l'exclusion d'un étudiant; laquelle est conservée sous la garde du secrétaire général.

4.2 Information de la présidente

La présidente, en raison d'un volume important d'obligations professionnelles, a dû décliner de nombreuses invitations à diverses activités liées à son mandat de présidente du conseil d'administration et n'a, en conséquence, aucune information à transmettre.

4.3 Information du recteur

Le recteur informe les membres qu'une rencontre avec la sous-ministre adjointe à l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les membres du conseil d'administration de la CRÉPUQ, dont il est membre, est prévue le vendredi 17 février prochain. Cette rencontre portera essentiellement sur les ententes de partenariat que le MELS s'apprête à proposer aux universités.

Il résume le contenu de la lettre transmise par le MELS à l'UQO, le 12 janvier dernier, telle qu'elle apparaît en dépôt de document. Cette lettre fait écho à plusieurs commentaires émis par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport lors de la rencontre du 2 novembre 2011. Il relève les erreurs factuelles que comporte cette lettre concernant la problématique de l'iniquité du financement accordé à l'UQO depuis de nombreuses années et qui était pourtant reconnue par le gouvernement du Québec en 2008. Il déduit de cette position, avec laquelle il se dit en profond désaccord, que le MELS considère maintenant comme non existante cette anomalie qui a pourtant été partiellement corrigée par le MELS à partir de 2008, en conséquence des engagements découlant du « Contrat de performance » conclu en 2000 entre l'Université et le MELS.

Les députés de la région ont été informés du contenu de cette lettre et ont convenu d'effectuer des représentations auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'éclaircir la situation. Le député Marc Carrière a été chargé par le caucus régional pour assurer le suivi de ces démarches auprès du recteur.

À la question d'un membre qui souhaite savoir comment l'UQO entend se positionner à l'égard d'une telle décision du MELS, le recteur répond qu'il lui faudra envisager d'autres formes de représentations, en sollicitant de nouveaux appuis, notamment, en vue de faire valoir les effets pervers d'une telle situation envers le développement de l'Université.

En résumé, le recteur est d'avis que cette position du MELS est inacceptable et laisse clairement voir, selon lui, de la part des fonctionnaires du ministère associés à ces opérations, une incompréhension des mécanismes de financement utilisés dans le passé et une indifférence à l'égard des impacts véritables que cette situation engendre envers le développement de l'Université. Il termine sur ce sujet en rappelant l'importance d'accroître la vigilance concernant la négociation à venir des ententes de partenariats dont la configuration, en ce qui concerne l'UQO, devra évidemment prendre en compte cette situation déplorable. Si la ministre maintient sa position, l'Université devrait alors soumettre des propositions différentes dans le cadre de l'entente de partenariat afin de contourner cette décision.

Il poursuit son intervention en informant les membres que la prochaine activité de mobilisation organisée par l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) se tiendra le lundi 19 mars prochain à 9 h 30 et prendra la forme d'un Webinaire accessible à tous. Ce dernier, d'une durée d'environ 30 minutes, mettra en vedette des étudiants de la région et a pour objectif de sensibiliser les gens de la région à la cause et en les incitant à signer la pétition qui circule à cet effet. Lors du Webinaire,

les gens seront invités à cliquer sur le lien Web menant à celle-ci. Lors de la tenue de cet événement, tous les étudiants et le personnel de l'UQO seront invités à y participer.

Le 22 février prochain sera l'occasion pour le Conseil économique régional de l'Outaouais (CÉRO) de lancer la première étude traçant le portrait économique et social de la région. Cette dernière a été élaborée en grande partie par des professeurs de l'UQO, dont Martin Robitaille, professeur au Département des sciences sociales. La Société Radio-Canada en fera mention lors de la diffusion du journal télévisé du midi et du soir.

Enfin, le recteur résume sa participation avec Pierre Samson, président du CÉRO, à une journée passée en compagnie des présidents et vice-présidents d'universités, à l'initiative de la Chambre des communes, le 31 janvier dernier. Le bilan de cette journée, qui a réuni plus de 40 recteurs et chefs d'entreprises, révèle que le financement de la recherche demeure une priorité pour le gouvernement fédéral.

La présidente décrète une suspension de la séance, à 18 h 30, pour le repas.

Elle confirme la reprise des travaux à 19 h.

4.4 Hausse des frais de scolarité

Le recteur commente le document intitulé *La participation aux études universitaires dans un contexte de hausse des droits de scolarité* et produit par le Comité sur l'accessibilité financière aux études de l'Université du Québec à la Commission de la planification de l'Université du Québec.

Il commente brièvement *l'Argumentaire 2011-2012 – Ensemble, bloquons la hausse* produit par l'Association pour une solidarité syndicale étudiante. Il souligne entre autres que le document fait référence à l'IRIS, l'Institut de Recherche et d'Information Socio-économique de l'UQAM et tient à préciser que ce document est en grande partie rédigé par des étudiants.

Il fait état de sa rencontre avec un groupe d'étudiants du campus de Gatineau qu'il avait conviés à dîner en sa compagnie et explique qu'il répétera l'expérience avec des étudiants du campus de Saint-Jérôme.

Il invite par la suite les membres du conseil d'administration à formuler leurs commentaires sur les documents présentés.

Un membre constate que le rapport de l'UQ reflète une certaine similarité entre le point de vue de l'UQ et celui de l'UQO. Il aurait souhaité que le rapport intègre plus d'information concernant les étudiants aux doctorats et ajoute que, selon lui, le soutien à la gestion personnelle des étudiants devrait être enchâssé à l'offre de cours, car l'Université ne devrait pas avoir à assumer cette responsabilité à l'extérieur des cours. Enfin, il est d'avis que les employeurs devraient s'impliquer davantage financièrement en soutenant leurs employés qui souhaitent poursuivre une formation universitaire.

Le recteur explique le peu de place accordée dans le rapport aux étudiants de 3^e cycle par le fait que l'UQ compte beaucoup plus d'étudiants à la maîtrise qu'au doctorat.

Il réitère son invitation aux membres du conseil à lui transmettre leurs avis, s'il y a lieu.

4.5 Entérinement du choix des récipiendaires – distinctions honorifiques de l'UQO pour l'année 2012 (à huis clos) (confidentiel)

Sur proposition de madame Caroline Cyr, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité de décréter un huis clos.

Le recteur informe les membres que conformément à la Politique relative aux prix et distinctions, ci-après la Politique, adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution

des distinctions honorifiques suivantes, édition 2012, soit : Bénévole d'honneur, Médaille Gérard-Lesage, Grand diplômé – volet carrière et Grand diplômé – volet relève.

Un comité désigné dans ladite Politique sous le titre de « Comité des distinctions honorifiques » a été formé par le recteur et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants : Lisette Blouin-Monfils, présidente du conseil d'administration, Alain Charbonneau, doyen de la formation continue et des partenariats, Claude Chénier, représentant des collègues au CA, Michal Iglewski, professeur, Daniel Marc Dubé, diplômé et président de l'ADDUQO et Claudie Loranger, étudiante. Mireille Auger, du Secrétariat général, agissait à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 6 septembre et le 16 décembre 2011, et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire ainsi qu'auprès des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides.

Quatre des cinq prix pourraient être remis dans le cadre d'un 5 à 7 organisé à cette fin, le jeudi 10 mai 2012 à la Grande salle de l'UQO; ce sera également l'occasion de célébrer le 25^e anniversaire de la Fondation de l'Université.

Le comité de sélection des distinctions honorifiques s'est également réuni le 23 janvier dernier afin de préciser l'ensemble des éléments qui lui sont apparus problématiques dans l'application de la Politique en vue de proposer éventuellement des modifications au conseil d'administration.

Le recteur a reçu, de la part du comité, une candidature pour chacune de ces distinctions dont il entend commenter les réalisations en s'inspirant des notes biographiques annexées, dans le cadre d'une présentation à huis clos dont il sollicite la mise en place. Il précise qu'il invitera par la suite le conseil à approuver ces recommandations.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Yves Dupont, il est résolu de procéder à la levée du huis clos.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5402 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Bénévole d'honneur » pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Caroline Cyr, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5403 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5404 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Médaille Gérard-Lesage » pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5405 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet carrière » pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5406 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique « Grand diplômé – volet relève » pour l'année 2012; laquelle est jointe en appendice.

Le secrétaire général mentionne que ces cinq (5) résolutions doivent demeurer confidentielles, jusqu'au moment de l'annonce des récipiendaires des prix, en mai prochain.

La présidente invite les membres à songer à des candidatures à proposer pour l'an prochain dans le cadre des différents prix octroyés.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Marc Legault affecté au poste de directeur du Service des terrains et bâtiments.

Le contrat de monsieur Legault a débuté le 27 septembre 2010 et prendra fin le 26 septembre 2012, le tout tel qu'en fait foi la résolution 345S-CA-5219 (annexe 1). Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Bien que le terme de contrat de ce cadre soit le 26 septembre 2012, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.

[...]. »

Donc, afin de pouvoir statuer sur l'octroi de la sécurité d'emploi, il est nécessaire, en premier lieu, de prendre une décision sur l'issue du terme du premier contrat de monsieur Marc Legault.

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5407 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi d'un cadre; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Affectation d'une personne au poste de registraire

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le poste de registraire deviendra vacant suite au départ à la retraite de monsieur Robert Bondaz. Le processus de dotation a été enclenché.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a formé un comité de sélection composé de :

- M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité;
- M. Jean Vaillancourt, recteur;
- Mme Claude Normand, directrice du Module de la psychoéducation;

M. Guy Bellemare, responsable du programme de troisième cycle en sciences sociales appliquées.

Le conseil d'administration est invité à procéder à l'affectation de la personne qu'il recommande à la fonction de registraire, et dont il commente les compétences et le parcours professionnel.

Un membre questionne quant à l'existence, ou non, de plans visant à promouvoir et à assurer une relève féminine pour les postes de cadres et de cadres supérieurs à l'UQO. Le recteur indique qu'environ 40 % des postes de cadres sont présentement occupés par des femmes. De concert avec la présidente, il dit bien recevoir cette préoccupation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5408 concernant l'affectation d'une personne au poste de registraire, en l'occurrence monsieur Pierre Tessier; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Adjudication du contrat de fourniture – installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accordé une subvention d'un montant maximal de 771 894 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet « Laboratoire d'évaluation et de recherche sur la santé psychosociale des familles », dont la directrice de projet est la professeure Francine de Montigny.

Le contrat visé dans ce cas est la fourniture, l'installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition dont le coût (installation clef en main) est de l'ordre de **407 812,11 \$** (avant taxes).

L'Université pourrait également octroyer, selon la disponibilité budgétaire résiduelle du projet, l'ajout de fonctions optionnelles supplémentaires pour un montant de **21 490,70\$** (avant taxes).

Conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements a lancé, le 22 décembre 2011, un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) pour recevoir des propositions de la part des fournisseurs intéressés. L'objectif poursuivi étant d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Lors de l'ouverture publique, trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission. Les trois (3) soumissions répondaient aux critères de conformité administratifs et sont passées à l'étape de l'évaluation qualitative par le biais d'un comité formé de quatre (4) membres, dont un de provenance externe à l'Université.

Le rapport du processus d'appel d'offres, incluant la recommandation de la division des approvisionnements, est joint en annexe. L'adjudication étant basée sur le prix ajusté le plus bas, la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise CEV Inc.

Il est convenu en séance de modifier le premier attendu du projet de résolution. Il se lira dorénavant comme suit : « ATTENDU le versement d'une subvention de la Fondation canadienne pour l'innovation et **du gouvernement du Québec** pour l'acquisition d'une infrastructure de recherche; ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5409 concernant l'adjudication du contrat de fourniture – installation et support d'une solution de diffusion et d'enregistrement par IP en haute définition; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nomination

6.1 Nomination d'un membre au comité exécutif

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif.

Il s'agit de remplacer ou de renouveler un membre professeur, monsieur Michal Iglewski, dont le premier mandat a pris fin le 13 décembre 2011.

Conformément à l'article 5.2, la durée du mandat est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5410 concernant la nomination d'un membre au comité exécutif (Michal Iglewski); laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme le départ du doyen des études, monsieur Denis Hurtubise, et indique qu'un concours visant à combler ce poste sera lancé sous peu. Dans l'intervalle, il assumera lui-même la fonction de doyen des études.

Il annonce que le dénouement du dossier de l'ISFORT semble imminent. L'Université est toutefois toujours en attente de recevoir une confirmation officielle qui devrait être avalisée par le Conseil des ministres, de même que par la confirmation écrite du MELS quant au financement accordé.

Il poursuit son intervention en annonçant qu'un autre dossier tout aussi laborieux semble également en voie de connaître un aboutissement favorable, soit celui de la maîtrise qualifiante en enseignement du français, des mathématiques et de l'adaptation scolaire au secondaire.

Les discussions récentes menées lors d'une rencontre avec les membres du CAPFE laissent croire que ce programme pourrait être finalement autorisé. Le vice-recteur fait état de la problématique de plus en plus importante concernant la pénurie d'enseignants aux niveaux primaire et secondaire en Outaouais dont l'ampleur dépasse largement le nombre annuel de diplômés formés à l'UQO.

Enfin, il fait état des données préliminaires relatives aux demandes d'admission pour l'automne 2012 et signale que comparativement à pareille date l'année dernière une augmentation des demandes est observée, ce qui constitue une excellente nouvelle.

Un membre se dit soucieux de la vacance observée de nombreux postes étudiants au sein de plusieurs instances de l'Université et s'interroge sur les mesures à prendre pour améliorer cette situation.

Le recteur dit déplorer cette situation malgré les efforts consentis pour la redresser et explique que cette problématique importante afflige également d'autres universités en ce qu'une étude récente établit le taux de participation des étudiants aux différents processus électoraux visant à désigner leurs pairs aux instances de l'UQ ou des constituantes, à des taux variant entre 0,1 % et 4 %. Il constate que parmi toutes les universités, la situation semble pire à l'UQO alors que l'on y retrouve le plus grand nombre de sièges vacants au sein des instances statutaires. Les nombreuses tentatives qu'il a lui-même effectuées, de même que le secrétaire général, sont demeurées infructueuses à ce jour.

8.- Dépôt de documents

8.1 Répartition du nombre de diplômes décernés par l'Université du Québec

- 8.2 Argumentaire 2011-2012 « *Ensemble, bloquons la hausse* » de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante
- 8.3 Contrat de performance de l'Université du Québec à Hull
- 8.4 Lettre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant le financement accordé à l'UQO

9.- **Relations de travail**

9.1 **Renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais**

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la Convention collective des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais est échu depuis le 31 mai 2010. Les négociations pour son renouvellement ont débuté à l'été 2010 par le dépôt des revendications syndicales pour en arriver à une entente de principe le 19 décembre 2011.

Cette ronde de négociation s'est déroulée dans un cadre de respect mutuel des parties et en reconnaissant les limites des parties eu égard à leurs demandes respectives.

Certains enjeux ont été identifiés par la direction de l'Université, entre autres, en ce qui a trait à l'attribution des charges de cours par site de travail, à l'envoi des documents nécessaires au processus d'attribution et les exigences de qualification pour l'enseignement et la moyenne d'étudiants par groupe-cours.

Une entente est intervenue entre les parties dont les éléments sont résumés en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Le 18 janvier 2012, lors d'une assemblée générale spéciale, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais a adopté par résolution ladite entente de principe.

Les membres du conseil d'administration sont invités à adopter la Convention collective qui encadrera les conditions de travail des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais jusqu'au 31 décembre 2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 357-CA-5411 concernant le renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

10.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 5 mars 2012 au campus de Gatineau à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 25.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils

Le secrétaire, Luc Maurice